

Arrêté établissant une liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'accès au grade d'animateur territorial – session 2024

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 264-2, L. 523-1 et L. 523-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment son article 9 ;
Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, et notamment ses articles 6 et 10 ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21 et 31 ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021 établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2024/G-74 du 14 juin 2024 relatif à l'ouverture de la promotion interne (session 2024) ;
Vu l'avis rendu le 21 novembre 2024 par le collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées ;

Considérant que la proportion de nominations susceptibles d'être prononcées est fixée à raison d'un recrutement pour deux recrutements ;

Considérant les nominations de :

- Mme Marion REY née MARANZANA, le 01/04/2024 auprès de la COMMUNE DE SAINT-LOUIS.
- Mme Béatrice SERRA, le 01/05/2024 auprès de la COMMUNE DE PULVERSHEIM.
- M. Stéphane FERRIGNIO, le 27/05/2024 auprès de la CA SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.
- Mme Laetitia MISSIO, le 01/06/2024 auprès de la CC SUNDGAU.

Considérant que l'application de cette règle permet l'ouverture de 2 postes pour le grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne – session 2024 ;

Arrête

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} décembre 2024, les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial établie au titre de la promotion interne – session 2024 :

CAILLOUX Frédéric, né le 22/10/1973 à CLERMONT FERRAND (63)
DELABORDE Christophe, né le 14/03/1978 à SAINT-LOUIS (68)

Article 2 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 27 novembre 2024

(signé)

Lucien MULLER
Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Maire de Wettolsheim